

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTREVERD**

L'an deux mille dix-sept, le sept du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVERD, dûment convoqué le premier décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie déléguée de SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES (siège de la commune de MONTREVERD) sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 42**  
**Convocation transmise par voie électronique le 01 décembre 2017**

**Etaiant Présents : (25)** BAUDRY Philippe, BOSSIS Lionel, BOSSIS Dominique, BOURON Dimitri, CHAN Éric, DELHOMMEAU Hubert, ÉGONNEAU Vanessa, FERRÉ Corinne, GABORIAU Vital, GALLOT Joseph, GALLOT Fabien, GAUTHIER Jérôme, GRASSET Alain, GRASSET Damien, GRATON Nathalie, GUILLOTON Maëlle, HARDOUIN Emmanuel, JACQ Jérôme, JOUSSE Jacques, LECLERC François, PAUL Béatrice, POIRIER Fabrice, RABILLER Christiane, RAIMBERT Joël, ROY Gilles.

**Absents excusés (10) :** AUGUSTE Maud, BRETIN Gérard, CHARIÉ Maëlle, DAHÉRON Dolorès, DURAND Anne, GAUTHIER Denis, HARDY Nadège, MERLET Etienne, ROUSSEAU Florence, TENAILLEAU Sandrine.

**Absents non excusés (7) :** DOUILLARD Françoise, DOUILLARD Hélène, GARREAU Pierre-Yves, GRÉGOIRE Marie, LEBAILLY Baptiste, POTIER Georgette, ROUSSEAU Marina.

**Pouvoirs : (4)**

BRETIN Gérard a donné pouvoir à RAIMBERT Joël ;  
DURAND Anne donne pouvoir à BOSSIS Lionel ;  
HARDY Nadège donne pouvoir à GUILLOTON Maëlle ;  
MERLET Etienne a donné pouvoir à ÉGONNEAU Françoise ;

**Secrétaire de séance :** Maëlle GUILLOTON.

**Secrétaire auxiliaire :** Patrick PLAMONT, DGS.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

-----  
***DÉLIBÉRATION N° 129-2017 (abroge et remplace la délibération n°2016-167)***

**OBJET : Finances : Vote des tarifications cimetières applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Suite au travail effectué par la commission mutualisation, il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifications suivantes pour les cimetières, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- **Concessions** 30 ans : 175 € ;
- **Columbarium** 30 ans : 497 € la case ;
- **Cavernes** 30 ans : 497 € ;
- **Pour le Jardin des Souvenirs** : 35 € pour la dispersion des cendres ;

**ET pour la Commune délégué de MORMAISON :**

➤ **Pour le Columbarium:**

- 1°) 35 € par case pour l'ouverture et la fermeture ;
- 2°) 65 € la plaque ;

➤ **Pour le Jardin des Souvenirs** : 45 € la plaque ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents ou représentés (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions) :

- **Valide**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifications suivantes pour les cimetières :
  - **Concessions** 30 ans : 175 € ;
  - **Columbarium** 30 ans : 497 € la case ;
  - **Cavernes** 30 ans : 497 € ;
  - **Pour le Jardin des Souvenirs** : 35 € pour la dispersion des cendres ;

**ET pour la Commune délégué de MORMAISON :**

➤ **Pour le Columbarium:**

- 1°) 35 € par case pour l'ouverture et la fermeture ;
- 2°) 65 € la plaque ;

➤ **Pour le Jardin des Souvenirs** : 45 € la plaque ;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer l'ensemble des documents correspondants ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son Représentant d'appliquer la présente délibération ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.  
Signé et transmis par voie électronique  
Le Maire, Damien GRASSET

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*